

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/018

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le maire qui rappelle que la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication à caractère permanent comprend le maire et cinq membres du conseil municipal élus en son sein par cette assemblée, procède au vote des cinq représentants titulaires selon le scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes sont présentées : « Dynamisme & Expérience » et « Sarralbe Ensemble ». Le bureau de vote est composé de Mme Marie HENNARD et Zeynep UCMAN qui ont été désignées à l'unanimité des voix.

Membres titulaires :

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
- nombre de votants :	27
- nombre de suffrages nuls :	1
- nombre de suffrages blancs :	0
- suffrages exprimés :	26

ont obtenu : la liste « Dynamisme & Expérience » : 21 suffrages
la liste « Sarralbe Ensemble » : 5 suffrages

Sont proclamés élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication :

1. M. CLOP Gabriel
2. M. MELY André
3. M. WEISS Jean Louis
4. M. BERGANTZ Gérard
5. M. GROSS Armand

Membres suppléants :

Il est ensuite procédé dans les mêmes conditions au vote des membres suppléants.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 27
- nombre de suffrages nuls : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- suffrages exprimés : 27

ont obtenu : la liste « Dynamisme & Expérience » : 22 suffrages
la liste « Sarralbe Ensemble » : 5 suffrages

Sont proclamés élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication :

1. BERG Irène
2. HENNARD Jean Gérard
3. MATTA Sophia
4. JECHOUX Arnaud
5. SCHMITT Jean Paul

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT